

## Séance du mardi 15 Novembre 2016

L'an deux mil seize, le mardi quinze novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de Pommiers dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Daniel **Paccoud**, Maire.

Membres en exercice	19
Présents	16
Votants	19
Pouvoir	3

Présents : Mesdames et Messieurs Daniel **Paccoud** (Maire), René **Blanchet** (1<sup>er</sup> adjoint), Arlette **Proietti** (2<sup>ème</sup> adjointe), Marie-France **Pellegrin** (4<sup>ème</sup> adjointe), Patrick **Gaudillière** (5<sup>ème</sup> adjoint), Jean-Claude **Demay**, Monique **Mathieu**, Marc **Neyra**, Eric **Bettant**, Agnès **Fuxa**, Jocelyne **Crozet**, Fabienne **Pegaz**, Nathalie **Dulac**, Céline **Marcuccilli**, Vincent **Bureau**, Stéphanie **Druel**.

Excusés : Jean-Michel **Coquard**, Dominique **Schmitt et** Alain **Reynier**.

Pouvoirs : Jean-Michel **Coquard** ayant donné pouvoir à Agnès **Fuxa**.  
Dominique **Schmitt** ayant donné pouvoir à Jean-Claude **Demay**.  
Alain **Reynier** ayant donné pouvoir à Céline **Marcuccilli**.

Secrétaire : Marie-France **Pellegrin**.

### ACCUEIL ET PRESENTATION DES JEUNES ELUS DU CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES :

Monsieur le Maire accueille les jeunes élus du Conseil municipal des Jeunes suite à leur élection le 7 octobre dernier :

- Tour de table et présentation des jeunes élus avec indication de leur motivation principale ;
- Tour de table et présentation des élus adultes avec communication de leurs périmètres d'action et de responsabilités ;
- Echanges sur les projets et idées ;
- Fixation de la première réunion du CMJ samedi 10 décembre à 9H30.
- Invitation à participer au Conseil municipal extraordinaire dédié au 5<sup>ème</sup> anniversaire du jumelage le dimanche 20 novembre.

#### Représentants des CM 1 :

Jean COQUARD  
Oscar DELAS  
Célie DELFIEU  
Elliot FUTIN  
Nina MARCUCCILLI  
Lola MARTIN

#### Représentants des CM 2 :

Tristan BATOR  
Roman CONESA  
Terry DURAND  
Camille MOREL  
Charlotte QUEROL  
Gabriel SERVOIR

Daniel Paccoud tient à rendre hommage à Maurice Fontaine, décédé le 2 novembre dernier. Il souligne son rôle de grand animateur de la vie locale par son investissement dans la municipalité, diverses associations et structures. Une minute de silence est observée par l'assemblée.

### I - RAPPEL DU PRECEDENT CONSEIL MUNICIPAL :

Daniel Paccoud rappelle les principales décisions prises lors du Conseil municipal du mardi 11 octobre 2016 et demande aux membres du Conseil s'ils approuvent le procès-verbal tiré de cette séance.

Le Conseil, à l'unanimité, adopte le procès-verbal du Conseil municipal du mardi 11 octobre 2016.

## II – AFFAIRES FONCIERES :

❖ **Déclaration d'intention d'aliéner (DIA) :** 6 DIA à l'ordre du jour de cette séance, pour lesquelles la commune ne préempte pas.

Nature	Localisation
Terrain à bâtir	Bel Air Allée des Chardons - Lot 1 « les Terrasses de l'Amandier »
Terrain à bâtir	Bel Air Allée des Chardons - Lot 2 « les Terrasses de l'Amandier »
Terrain à bâtir	Bel Air - Allée des Chardons - Lot 3 « les Terrasses de l'Amandier »
Propriété bâtie	Chemin de la Grange Huguet
Propriété bâtie	Rue de la Mairie
Propriété bâtie	Bel Air

## III – AFFAIRES FINANCIERES :

❖ **Indemnité de conseil à la Trésorière (délibération n° 2016.051)**

Monsieur le Maire rappelle qu'en raison de l'ajustement du périmètre de la Trésorerie de Chazay d'Azergues, les activités budgétaires et comptables de la commune de Pommiers sont gérées depuis le 1er janvier 2016 par notre nouvelle trésorière.

Dans le cadre des dispositions prévues par l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 pris en application des dispositions de l'article 97 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1983 et du décret n° 82-979 du 19 novembre 1982, l'assemblée est sollicitée pour se prononcer sur l'attribution de l'indemnité de conseil.

Marie-France Pellegrin, adjointe aux finances rappelle que cette indemnité est calculée par application des paliers de moyenne des dépenses budgétaires des sections de fonctionnement et d'investissement, à l'exception des opérations d'ordre et afférentes aux trois dernières années, auxquels sont affectés des pourcentages. Elle en expose l'architecture réglementaire.

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la nature et du mode de calcul de cette indemnité versée aux comptables du Trésor, chargés des fonctions de receveurs des collectivités territoriales. Il précise qu'il appartient au Comité de fixer le taux entre 0 % et 100 % du montant maximal.

Monsieur le Maire se dit très satisfait des relations avec la Trésorière et son équipe et qu'en conséquence, il propose d'attribuer une indemnité à 100 %.

Il rappelle que les indemnités de Conseil précédemment allouées s'élevaient à environ 250 €.

Un débat passionné s'engage sur le rôle de conseil exercé par le comptable et sur le principe de cette indemnité.

Afin de tenir compte des positions exprimées, Monsieur le Maire propose au Conseil de fixer cette indemnité à 50 %. Il demande aux élus de se prononcer.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 9 (neuf) voix pour et 7 (sept) voix contre et 1 (une) abstention – Marie-France Pellegrin) :

- FIXE l'indemnité du receveur communal au titre de l'année 2016 à 50 % de l'indemnité maximale, soit la somme de 250.15 € brut.

## IV - TRAVAUX :

❖ **Voirie** (Patrick Gaudillière) :

- Programme de voirie de la communauté de communes : achèvement de l'ensemble des travaux réalisés dans l'exercice à l'exception du revêtement bicouche chemin de champ de Cruix, reporté en raison des aléas climatiques.

- Travaux sur routes départementales : réalisation d'îlot de protection entre arrêt de bus et passage piétons à l'entrée nord (Entreprise Coiro), programmé fin novembre.

- Chantiers communaux :

**Montée de Bel-Air :** absence de terre sur les accotements (suivi par Entreprise Axima). Dangerosité de la circulation piétonne nocturne signalée par Marc Neyra, dans l'attente de l'enherbement des bas-côtés. La plantation des arbres est rappelée à René Blanchet.

Réparation de mât d'éclairage public consécutif à un accident de circulation.

- peinture de signalisation (Entreprise Proximark) : réalisation en résine du « cédez le passage » Montée de l'église / rue Laborbe (meilleurs marquage de continuité de la voirie et visualisation latérale aux intersections). Bon retour de la signalisation au sol type goutte d'eau, Montée de la Braille.

❖ **Bâtiments** (Jean-Claude Demay) :

- Ecole élémentaire : respect calendrier prévisionnel avec réalisation des fondations (volume très important de béton coulé), passage des tuyaux d'évacuation eaux usées et chauffage.

Caractère très technique des réunions de chantier.

Demande d'autorisation d'occupation du domaine public pour travaux d'élévation du mur de clôture nord : suppression des places de stationnement rue de Bethléem et le retour vers le parking sur 10 m (derrière parking église). Fermeture assurée par une barrière HERAS 2.00 m complétée d'une signalisation interdisant de stationner et piéton « passez en face », du 21 novembre au 15 juillet.

Daniel Paccoud note que le chantier est propre et bien mené grâce à une équipe de 4 personnes en permanence sur le site.

Actuellement, aucune perception de nuisances sonores ressenties par l'équipe pédagogique et les élèves.

A noter : interactions de vie de chantier et la vie scolaire grâce à un projet de suivi du chantier mené par Mme Andriot et l'architecte (les élèves ont été invités à venir voir le montage de la grue) dans le respect des règles de sécurité puisque les enfants ne sont autorisés à passer sur le chantier.

Confirmation de l'attribution de 80 000 € par le Département par le biais d'une convention de partenariat territorial à signer.

Sollicitation de financements complémentaires auprès du Département pour les tranches 2 et 3 de cette opération.

Concernant le soutien financier de la Région : demande à déposer dans le cadre de l'aide aux bourgs-centres.

- Contrat bourgs-centres (Région) : réflexion à conduire pour le pôle - presbytère, salle des fêtes, maison des associations - sous réserve d'un engagement de dépenses dans les 3 ans.

❖ **Réhabilitation et d'extension de l'école élémentaire : demande de subvention dans le cadre du dispositif régional de en faveur de l'investissement des bourgs centres et des pôles de services porté par la Région Auvergne Rhône-Alpes (délibération n° 2016.052)**

Monsieur le Maire informe que la Région Auvergne Rhône-Alpes a souhaité recentrer son action en matière d'aménagement du territoire sur un lien direct avec les communes et les EPCI pour soutenir l'investissement public local. Ce soutien à la ruralité se traduit dans une nouvelle politique « Ambition Région » déclinée autour de trois dispositifs adaptés à des échelles territoriales distinctes.

Le programme de soutien à l'investissement des bourgs centres et pôles de services répond aux problématiques d'investissement rencontrées par les communes de 2 000 à 20 000 habitants.

L'aide financière est mobilisable notamment en faveur des projets d'investissements concourant notamment à des objectifs d'amélioration des services rendus à la population, d'attractivité économique et touristique, d'offre culturelle et sportive, de rénovation thermique des bâtiments publics, de modes de transports doux....

Monsieur le Maire précise que cette aide financière est cumulable avec les aides financières de l'Etat, des Départements et des crédits européens, dans la limite d'un cumul plafonné à 80 %.

La fourchette de taux de subvention est fixée entre 20 % à 40 % de la dépense subventionnable, avec un plancher de 15 000 €.

A titre exceptionnel, ce programme pourra être mobilisé pour des projets engagés à compter du 4 janvier 2016.

Concernant le projet de réhabilitation et d'extension de l'école élémentaire, Monsieur le Maire rappelle que cette opération a bénéficié de subvention au titre de la DETR (142 500 €) et d'une aide du Département du Rhône de 80 000 € au titre de l'appel à projet 2016-2017.

L'opération portée par la commune répond aux objectifs fixés par la Région Auvergne Rhône-Alpes. Au regard du caractère structurant de ce investissement, de son coût d'opération fixé à 1 868 000 € HT et de son calendrier de réalisation impliquant le démarrage opérationnel en juillet 2016, Monsieur le Maire propose de présenter une demande de subvention au titre du programme de soutien à l'investissement des bourgs centres et pôles de services, conformément aux dispositions transmises par la Région le 3 novembre 2016.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de se prononcer. Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE l'exposé de Monsieur le Maire ;
- SOLLICITE une subvention au titre du programme de soutien à l'investissement des bourgs centres et pôles de services pour le projet de réhabilitation et d'extension de l'école élémentaire ;
- DEMANDE une autorisation anticipée de démarrage de cette opération, compte tenu de son engagement sur l'exercice 2016 ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

## **V - URBANISME :**

### ❖ **Actualité des dossiers en cours :**

- ZAC Viadorée : présentation visuelle de l'aménagement de la ZAC avec autorisations du droit des sols délivrées et en cours d'instruction.

- Recours gracieux sur l'arrêté du 31 août 2016 relatif à la déclaration préalable n° DP 069 156 16F 0035 de la Société MAREVA PROMOTION en vue de la division en deux lots de la parcelle cadastrée section B n° 882 sise 78, Allée des Deux Pierre.

- Procédures en appels contre le PLU : 3 requêtes en appel confirmées (prévoir une augmentation des frais d'honoraires au budget 2017).

- Entrée nord du bourg : échanges sur une hypothèse d'aménagement du tènement Coquard (groupe Mercier), esquisse à discuter avec les ABF. Evolution du projet initial avec articulation dans la prolongation du bâtiment actuel. Problématique de stationnement à affiner en raison de la présence de 2 voire 3 véhicules au sein de chaque foyer, aucun stationnement sur voirie public n'étant possible. Il est rappelé que le devenir de ces projets s'inscrit dans une revente à des acteurs institutionnels du logement (OPAC, HBVS, SEMCODA).

L'EPORA, en charge de l'opération depuis 3 ans, suit les transactions et sollicite l'avis de la commune sur les propositions financières (prolongation de la convention à faire établir par l'EPORA). Le coût de ce portage rentre dans le prix de revient du coût d'opération.

Orientations d'aménagement et de programmation (OAP) à travailler sur 2017 avec finesse d'analyse sur les tènements acquis ou en voie de l'être rapidement.

### ❖ **Acquisition de la parcelle cadastrée section C n° 1787 par l'EPORA dans le cadre du schéma d'aménagement de l'entrée du Bourg Nord (délibération n° 2016.053)**

Monsieur le Maire rappelle l'approbation par le Conseil municipal le 6 septembre dernier du scénario retenu pour l'aménagement de l'entrée du Bourg Nord suite à l'étude de faisabilité réalisée par l'Etablissement Public Foncier d'Etat de l'Ouest Rhône-Alpes (EPORA).

Monsieur le Maire et René Blanchet soulignent que l'EPORA a la charge, en cas de vente de biens, de mener les transactions avec les propriétaires privés en fonction du schéma d'aménagement retenu par la collectivité, l'idée maîtresse étant d'acquérir les tènements disponibles et d'éviter la dispersion, sans affecter la valeur des biens. Dans ce cadre, l'EPORA a engagé des négociations en vue de la cession de la parcelle cadastrée section C n° 1787, qui a débouché sur une proposition.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer. Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- AUTORISE l'EPORA à acquérir la parcelle cadastrée section C n° 1787 ;
- DONNE mandat à l'EPORA pour conclure la vente ;
- DONNE son accord pour la signature de tout document et acte à intervenir avec EPORA au sujet de cette affaire ;
- CHARGE l'EPORA et Monsieur le Maire de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération.

### ❖ **Convention de réalisation du programme de logements « Les Pothières II » par Habitat Beaujolais Val de Saône et garanties d'emprunts afférentes (délibération n° 2016.054)**

Monsieur le Maire expose que le bailleur social Habitat Beaujolais Val de Saône (HBVS) va réaliser un nouveau programme de construction « Les Pothières II », Chemin des Grisemottes.

Il consiste en la réalisation de 9 logements sociaux individuels groupés, sur le lot n° 12, vendu par la société Arcade Foncier. Ce programme sera financé comme suit :

- 6 logements en prêt locatif à usage social (PLUS) ;
- 2 logements en prêt locatif aidé d'intégration (PLAI) ;
- 1 logement en prêt locatif social (PLS).

Monsieur le Maire donne lecture de la convention proposée par HBVS. Dans ce cadre, il rappelle, qu'à l'instar du premier programme « Les Pothières » datant de 2015, la commune est appelée à garantir les prêts consentis pour les différents emprunts contractés (montants non

déterminés à ce jour). En contrepartie, la commune disposera d'un droit de réservation prioritaire sur 20 % des logements locatifs construits, soit 2 logements sur 9, pour une durée de 40 années à compter de leur livraison.

L'approbation des garanties d'emprunts souscrits par HBVS auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour la réalisation de ce programme pourra faire l'objet d'une décision complémentaire.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer. Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE les termes de la convention annexée ;
- DONNE son accord pour la signature de la convention et de tout acte à intervenir au sujet de ce dossier ;
- AUTORISE la mise en œuvre des garanties des emprunts souscrits par HBVS pour financer le programme de logements sociaux « Les Pothières II ».

A titre d'information, Daniel Paccoud rappelle que les emprunts de l'OPAC sont garantis par le Département, ceux d'HBVS l'étant par la commune d'accueil de l'opération foncière.

Le projet des « Pothières II », incluant 18 places de stationnement, se place dans une catégorie d'offre supérieure au projet « Pothières I ».

Jean-Claude Demay s'interroge sur la date de fin de la végétalisation de l'ensemble actuel. René Blanchet indique qu'un 2<sup>ème</sup> réseau a été retiré pour la réception de Numéricâble. En revanche, les finitions d'habillage des logettes et la finalisation des plantations sont toujours attendues par la commune.

## VI - BILAN DES ACTIONS ENTREPRISES DEPUIS LE DERNIER CONSEIL :

### ❖ *Rapport des commissions communales :*

#### ▪ *Commission Communication (Marie-France Pellegrin) :*

- Publications : distribution du « Pommiers Infos ». Poursuite de l'élaboration du bulletin municipal (56 pages) dont l'orientation est axée vers les enfants (bouclage du chemin de fer avec le prestataire retenu « Rougevert »).

Nécessité de raccourcir des textes. Importance de la communication par l'image.

- Conseil municipal extraordinaire du 20 décembre 2016 pour le 5<sup>ème</sup> anniversaire du jumelage avec l'accueil de la délégation du Conseil municipal de Toirano (présence de 7 élus italiens). Présentation du déroulement de la séance avec diaporama.

Propositions d'actions en fonction des thématiques identifiées : souhait de prise de décisions.

Réaffirmation d'engagement avec lecture et signature de serment (continuité du jumelage malgré le changement de municipalité italienne).

Présentation des modalités d'organisation (transport, logement, dégustations et visite, cérémonie et repas).

#### ▪ *Agenda 21 (Marc Neyra) :*

- Réunion de bilan 12 octobre sur les actions menées et projetées :

- ☞ Cycle de la vigne avec Pascal Desgranges pour favoriser l'imprégnation de la culture du village et de son identité viticole.
- ☞ Zéro pesticides : création d'un dialogue plus serein.
- ☞ Recyclage des déchets verts : fabrication de composteurs (avec ouverture vers d'autres communes).
- ☞ Tri des déchets : à optimiser, meilleure communication sur les déchetteries en direction des nouveaux habitants.
- ☞ Récupération des cartons : sensibilisation et information à relayer.
- ☞ Refus de collecte : action pédagogique pour expliciter les motifs de refus.
- ☞ Volume des déchets : travailler dans le sens d'une réduction.
- ☞ Projet de création et de gestion d'un café associatif : étude faisabilité, recherche d'un mode opératoire satisfaisant.
- ☞ ITEP : actions menées, lien à faire avec les élèves de l'école, CMJ, souhaits de course de caisse à savons, prêt de salles. Participation de l'architecte de l'ITEP à la journée nationale de l'architecture, en lien avec l'association Pomérium.
- ☞ Infos au public : accompagnement et conseils tous les mois sur les supports de communication (panneau, « Pommiers Infos ») et reprise du site Internet dédié à l'Agenda 21, réécriture de la partie Agenda 21 du site municipal.
- ☞ Sensibilisation des acteurs économiques : souhait de meilleure intégration de ces acteurs dans l'esprit du développement durable initié au sein de la commune (rencontre de l'entreprise H + Valves). Constitution d'un groupe de travail dès janvier 2017 pour mener un brainstorming et une recherche d'actions typées Agenda 21 en vue de mobiliser et de fédérer les entreprises.
- ☞ Problématique énergétique : présentation coopérative « Enercoop » au 1<sup>er</sup> semestre 2016 à Trézette. Constitution de groupes de travail pour dégager des pistes d'actions.
- ☞ Optimisation éclairage public : contact avec le SYDER et conduite d'un travail à l'échelle communautaire.
- ☞ Eventualité de mobiliser un « conseil en énergie partagé » (CEP) notamment en matière d'aide à la décision.
- ☞ Elaboration d'un Plan Climat Energie Territorial (PCET) pour CCBPD (seuil de 50 000 habitants) : projet territorial de développement durable qui a pour finalité la lutte contre le changement climatique.
- ☞ Créer une dynamique en commission Développement Durable avec les acteurs institutionnels locaux disposant d'un Agenda 21.
- ☞ Analyse des points de consommation des fluides : à suivre.
- ☞ Environnement : favoriser une meilleure connaissance de la faune et de la flore avec le soutien de Fabien Dubois. Actions de sensibilisation avec ateliers de création d'hôtels à insectes et de nichoirs, lien avec les jardins partagés. 3<sup>ème</sup> année de comptage d'hirondelles. Mieux communiquer sur les jardins : signature de charte.
- ☞ Intervention dans le cadre du contrat de rivières porté par le Syndicat Mixte des Rivières du Beaujolais (SMRB) : conférence sur jardinage au printemps 2017.
- ☞ Mesure des actions municipales : mise en place d'une commission.
- ☞ Utilisation de produits alternatifs (programmation d'ateliers notamment pour l'entretien des locaux scolaires auquel Arlette Proietti a participé). Possibilité d'associer l'ITEP à cette action.
- ☞ Trafic pendulaire : questionnement des usages avec enquête « Gnoc Stop ».
- ☞ Patrimoine : forte contribution de l'association Pomerium et de Louis Laus.
- ☞ Balades gourmandes association « Cadoles et Sens » : reconduction lors de la Pentecôte 2017.

☞ Jumelage : inciter à la réalisation d'actions communes.

René Blanchet souligne la forte implication de citoyens porteurs d'engagement et d'animations d'actions lesquels sont encouragés et chaleureusement remerciés (notamment Jean-Michel Roussel).

Reconnaissance de la dynamique Agenda 21 dans l'hebdomadaire « La Vie » : le Rhône est placé en tête du classement pour le critère Agenda 21, POMMIERS étant cité comme village témoin pour diffuser les bonnes pratiques grâce à l'investissement de l'association « Notre Village ».

▪ **Conseil d'école (Arlette Proietti):**

Rappel des effectifs : 105 élèves en maternelle et 193 élèves en primaire représentant au total 213 familles.

Projets d'école : éducation civique, sensibilisation à l'environnement.

Réalisation d'un exercice de confinement à l'école élémentaire et maternelle.

▪ **Commission économie (Fabienne Pegaz) :**

Avancement sur la signalisation du marché, commission prévue le 16 novembre.

Accueil d'un nouveau marchand de confiserie - pâtisserie.

Accueil ponctuel de commerçants supplémentaire le 17 décembre prochain pour renforcer l'attractivité du marché.

Commerces ambulants : pizza le mercredi soir et demande d'installation de Food truck de restauration indienne à emporter le jeudi soir.

Problématique de stationnement devant la pharmacie.

Souhait de repenser l'éclairage du site et notamment les luminaires afin d'accroître la visibilité et l'attractivité, en lien avec Patrick Gaudillière.

❖ **Rapport des structures intercommunales :**

❖ **Adaptation des statuts de la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées au 1<sup>er</sup> janvier 2017 (délibération n° 2016.055)**

Dans sa séance du 26 octobre 2016, le Conseil Communautaire s'est prononcé sur une adaptation des statuts communautaires pour se mettre en conformité avec la loi NOTRE au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Le périmètre de la Communauté, s'il est inchangé, est adapté à l'émergence des Communes Nouvelles de Val d'Oingt et Porte des Pierres Dorées.

Cette dernière Commune Nouvelle va regrouper les Communes de Liergues et Pouilly-le-Monial, qui, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017, disposerait d'un délai d'un mois pour choisir son intercommunalité entre la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées et l'Agglomération de Villefranche Beaujolais.

Pour le reste, il s'agit d'une reprise des statuts actuels, deux compétences jusque-là optionnelles deviennent obligatoires :

- les ordures ménagères ;
- l'accueil des gens du voyage.

Trois compétences :

- la voirie ;
- les équipements ;
- l'action sociale ;

deviennent optionnelles et sont définies par l'intérêt communautaire.

Enfin, les autres compétences exercées deviennent facultatives et sont définies dans les statuts.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer. Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ACCEPTE cette modification statutaire.

Daniel Paccoud fait un point sur l'élargissement des compétences induit par la loi NOTRE :

- Assainissement : au 1<sup>er</sup> janvier 2018 ou 1<sup>er</sup> janvier 2020. Forte dispersion de syndicats, mais sans débords à l'exclusion du SIVU de la Pray. Formule intermédiaire à évaluer.
- Eau potable : périmètre du syndicat des eaux Saône-Turdine supérieur à celui de la CCBPD.

L'évolution législative et réglementaire qui interviendra prochainement compte tenu des échéances électorales viendra sans doute impacter les modalités de réorganisation territoriales.

❖ **Rapport du Président de la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées – exercice 2015 (délibération n° 2016.056)**

M. Daniel Paccoud présente le rapport de la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées pour l'exercice 2015 et précise que ce dernier a été transmis par mail aux exécutifs des communes du périmètre intercommunal le 20 octobre dernier.

Monsieur le Maire donne lecture du rapport annexé à la présente délibération.

Après quelques échanges, Monsieur le Maire demande aux élus de se prononcer. Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- PREND ACTE du rapport du Président de la CCBPD pour l'exercice 2015, établi par la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées ;
- PRECISE que ce rapport est à la disposition du public.

Daniel Paccoud informe que le service d'instruction des autorisations du droit des sols s'est équilibré sur 2015 avec 128 instructions.

▪ **Communauté de communes Beaujolais Pierres Dorées (CCBPD) :**

**Politique de protection des espaces naturels et agricoles périurbains (PENAP) :** réunion de restitution des ateliers du programme d'action du projet PENAP de la Plaine des Chères le 10 novembre dernier : présentation des résultats des ateliers et introduction de la démarche sur la définition des périmètres. Un zonage est à définir dans le périmètre intercommunal sur le secteur de la Plaine des Chères élargie.

Les actions en matière d'accompagnement et la mise en place de mesures agro environnementales constituent des leviers de protection de ces secteurs vulnérables à la pression urbaine afin de préserver les coteaux et d'éviter les friches spéculatives.

Dans le cadre de cette politique de protection, le Département réalise les études, sous réserve de l'accord et de la volonté des collectivités au niveau local ainsi que celle des acteurs du territoire.

**Schéma de développement économique** : actuellement en gestation, ce schéma est porté par la commission transversale et la commission économie avec l'apport des commissions tourisme et agricole. Cette articulation a tout sens car ces activités impactent fortement la dynamique économique de notre territoire.

Tenue du forum territorial le 5 novembre avec témoignages des acteurs de la filière.

La CCBPD recrute un agent de développement économique chargé d'assurer un développement cohérent sur les anciennes Communautés de Communes au regard de l'existant et des problématiques actuelles (ZA, secteurs d'activité diffus : travail à domicile, infrastructures, contrainte d'espace foncier...). Pour information : 16 ha de zone d'activité sur Anse à Bordelan (hors port) et réserve de 16 ha sur Chasselay.

Jocelyne Crozet souligne l'évolution des besoins des acteurs économiques, notamment en termes d'infrastructures, d'implantation, de visibilité, d'ergonomie, de représentation extérieure...la CCBPD doit contribuer à leur assurer un tissu favorable. Fabienne Pegaz aborde la problématique des transports et des flux de circulation au regard des dessertes des zone d'activité (Chasselay). Elle s'interroge sur les perspectives de projet d'aménagement de desserte (diffuseur sur A 486), ce point cristallisant des enjeux très politiques.

Daniel Paccoud souscrit à ces remarques et rappelle que dans la création et le maintien d'emplois sur le périmètre intercommunal, il revient à la CCBPD de trouver des formules pertinentes (espaces de coworking, pépinières...) afin de favoriser les conditions de création, d'implantation et de croissance des entreprises dans notre tissu local.

Daniel Paccoud informe du passage de nouveaux marchés pour la collecte des ordures ménagères et les réaménagements des déchetteries.

**Evolution du Schéma de Cohérence Territoriale** : avancement de la procédure pour mise en comptabilité avec un panel législatif et réglementaire très étayé.

**Charte UNICEF ville amie des enfants** : Arlette Proietti rappelle l'adhésion de la commune à cette charte qui repose sur le thème de la participation citoyenne (lien avec le Conseil municipal des Jeunes). Elle précise que deux manifestations se mettent en place dont une journée de rencontre de tous les CMJ en mai 2017 et une visite du Sénat début juillet 2017 (problématique du financement du voyage posée).

**Charte de gestion forestière du Bois d'Alix** : gestion raisonnée du Bois d'Alix par une association syndicale libre dans laquelle des propriétaires de Pommiers sont impliqués.

Concernant les autres structures intercommunales : SYDER, syndicat mixte d'assainissement du Pont Sollières, les comités syndicaux sont prévus durant la deuxième quinzaine de novembre, le comité du syndicat d'assainissement de la Vallée de la Galoche aura lieu le 16 novembre.

**Commune nouvelle** : un retour est donné sur la réunion des maires et adjoints des communes d'Anse, Lachassagne, Marcy, Ambérieu et Lucenay le 7 novembre.

René Blanchet et Marie-France Pellegrin expriment un ressenti mitigé, d'une part au regard des notions qui leurs semblent prédominantes dans cette réflexion et peu abordées à ce stade : méthodologie proposée, détermination de périmètre et réflexion sur un projet de territoire. D'autre part, comment pérenniser et valoriser notre richesse locale (dynamiques engagées, volontariat de notre tissu associatif) ?

Une commune nouvelle imposerait une animation d'espace et des modes de relations et de gestion locale très différents de la réalité communale actuelle. Comment implique-t-on les habitants dans ce type d'évolution ?

Quelle gestion pour les enjeux de proximité et la représentativité de nos communes au sein d'un nouveau territoire ?

Des échanges, parfois vifs, animent cette discussion. Daniel Paccoud propose de prolonger la réflexion à l'échelle des conseillers municipaux pour définir quel serait l'intérêt d'intégrer une commune nouvelle et dans quel périmètre.

Il rappelle que cette problématique soulève la nécessité de conduire une réflexion prospective à notre niveau pour anticiper les évolutions qui se profilent d'ores et déjà rapidement. A son sens, les reconfigurations qui se dessinent aujourd'hui nous conduisent à nous positionner avant d'être contraint à le faire.

Jocelyne Crozet reste dubitative sur les économies d'échelles issues d'une mutualisation. Les élus conviennent que la perception des usagers ne s'opère que sur les seuls services et non sur les structures.

En conclusion, Daniel Paccoud propose de réfléchir pour acter ou non une poursuite de la réflexion et à quelle échelle ?

## **VII - QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :**

- Commission de présence postale : baisse conséquence du trafic postal (chute de 30 % d'ici 2020). Il y a urgence à réfléchir à une autre formule : facteur guichetier, agence postale communale ou relais poste commerçant.
- City-stade : rencontre de délégation d'habitants riverains, au sujet des nuisances sonores et incivilités diverses. Souhait d'échange entre les riverains et la commission chargée de ce dossier pour évoquer d'éventuelles mesures à mettre en œuvre (parmi les points évoqués par les élus : présence de + 18 ans, signalisation, application du règlement, circulation de vélocyclistes, limitation d'accès, vidéo dissuasion, clôtures, fermeture nocturne...). Action de sensibilisation auprès des familles à prévoir.
- Participation citoyenne : mobilisation des habitants. Signature de convention à venir.

## **TOUR DE TABLE**

Patrick Gaudillière déplore des dégradations sur le parking des Terrasses à peine achevé.

Jean-Claude Demay : fête du Beaujolais nouveau avec repas à la salle des fêtes le 19 novembre.

Fabienne Pegaz souligne le mauvais éclairage du parking et des escaliers extérieurs de la maison des associations. Daniel Paccoud rappelle que ces dysfonctionnements perdurent depuis la réalisation du bâtiment. Demande d'avis auprès d'Allelec.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Prochain Conseil Municipal : mardi 20 décembre 2016 à 20 h 30, salle du conseil.

Daniel <b>Paccoud</b>	René <b>Blanchet</b>	Arlette <b>Proietti</b>	Jean-Michel <b>Coquard</b>	Marie-France <b>Pellegrin</b>
Patrick <b>Gaudillière</b>	Jean-Claude <b>Demay</b>	Monique <b>Mathieu</b>	Marc <b>Neyra</b>	Eric <b>Bettant</b>
Agnès <b>Fuxa</b>	Dominique <b>Schmitt</b>	Jocelyne <b>Crozet</b>	Fabienne <b>Pegaz</b>	Nathalie <b>Dulac</b>
Céline <b>Marcuccilli</b>	Alain <b>Reynier</b>	Vincent <b>Bureau</b>	Stéphanie <b>Druel</b>	